



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pratique sportive des jeunes

Question écrite n° 15749

Texte de la question

M. Patrice Anato interroge Mme la ministre des sports sur la pratique sportive des jeunes. Selon une étude du CREDOC, en 2017, 94 % des 16-25 ans ont fait du sport au cours des 12 mois précédents dont 15 % ont une pratique sportive quasi quotidienne. De même, le troisième baromètre des pratiques sportives chez les 16-25 ans établissait que 72 % des jeunes pratiquaient un sport de manière hebdomadaire. Alors qu'en général, la France se situe dans la moyenne de l'Union européenne en termes de niveau de pratique d'activité physique et sportive, des disparités fortes apparaissent selon le sexe, la catégorie sociale, le territoire et le mode de vie comme cela est rappelé dans le rapport de France Stratégie de Virginie GIMBERT et Khelifa NEHMAR consacré à l'activité physique et sportive publié en novembre 2018. Ainsi, on ne peut que se féliciter que le thème de la troisième édition de la semaine olympique et paralympique qui aura lieu du 4 au 9 février 2 019 mette l'accent sur la mixité dans la pratique sportive. Dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et du Plan héritage, le Gouvernement s'est fixé pour objectif un gain de 3 millions de pratiquants supplémentaires à l'horizon 2024 et il est évident que le jeune public tant par les bienfaits en matière de santé, d'éveil, de sociabilité et de transmissions des valeurs que procure le sport est l'une des cibles prioritaires. Dans le cadre de la stratégie du Gouvernement pour plus de pratique sportive, il lui demande de préciser quelles seront les actions mises en œuvre pour inciter les jeunes à plus de pratiques sportives régulières ainsi que la manière dont sera valorisée la communauté sportive amateur lors des Jeux.

Texte de la réponse

En janvier 2019, l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire a dévoilé les derniers résultats du baromètre national des pratiques sportives 2018 qui porte sur un échantillon de 4 000 personnes : les jeunes sont plus investis dans le sport que les seniors. 49% des 70 ans et plus déclarent ne pas avoir eu de pratique sportive au cours des 12 derniers mois contre seulement 13% des moins de 20 ans. Le ministère des sports s'est doté de cet outil afin de suivre l'évolution de la pratique sportive des Français auprès d'un échantillon de personnes de 15 ans et plus tous les 2 ans. Une pratique sportive régulière, diversifiée et en sécurité, de l'école à l'enseignement supérieur constitue en effet un enjeu d'épanouissement de notre jeunesse dans notre société. La pratique sportive contribue à développer le capital santé, à faciliter l'insertion éducative, sociale voire professionnelle de chaque élève ou étudiant. L'ambition du ministère des sports est de renforcer la pratique sportive de tous les jeunes dès le plus jeune âge y compris ceux en situation de handicap. En effet, la pratique d'une activité sportive renforce les compétences psycho-sociales tout en optimisant la condition physique de nos jeunes concitoyens dont les capacités cardio-vasculaires se sont fortement réduites ces 25 dernières années. Le ministère des sports incite donc les opérateurs sportifs dont les fédérations à concevoir/renforcer leur projet éducatif pour favoriser les continuités éducatives dans les différents temps (scolaires, périscolaires, extrascolaire) et à les co-construire avec les intervenants (école, municipal, club). De plus, les fédérations scolaire/universitaire, par leur place pivot, sont de véritables moteurs de passerelle active en faveur de la continuité éducative et doivent prendre toute leur place dans le cadre du déploiement du label « génération 2024 ». A ces fins, différentes stratégies sont mises en œuvre particulièrement avec le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, Jean-Michel Blanquer. L'enjeu est de créer les conditions de passerelles entre le sport scolaire et le sport dans la cité. De nouvelles modalités de coopération avec les établissements scolaires

et de l'enseignement supérieur, notamment dans le cadre du label « Génération 2024 » ont été lancées le 27 septembre dernier et lors de la Journée nationale du sport scolaire. L'opportunité est de renforcer la collaboration entre les acteurs de l'éducation nationale, les associations sportives scolaires et les clubs sportifs locaux. C'est un enjeu fort pour développer une culture de la pratique d'activités physiques et sportive chez les plus jeunes tout au long de la vie. A ce jour, 805 établissements du primaire et du secondaire sont labellisés. Les travaux en cours puisent leur fondement dans plusieurs rapports récemment reçus : rapport de France Stratégie, rapport parlementaire de Mme Françoise GATEL, sénatrice d'Ille-et-Vilaine, et de M. François CORMIER-BOULIGEON, député du Cher et enfin contributions du conseil économique, social et environnemental. Ils sont mis en œuvre tant par le ministère des sports que par l'agence nationale du sport, installée le 24 avril 2019, qui contribue au soutien financier des projets de l'Etat comme des collectivités territoriales et du mouvement sportif.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Anato](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15749

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [1er janvier 2019](#), page 12358

Réponse publiée au JO le : [30 juillet 2019](#), page 7204